

## CONVENTION DE PARTENARIAT LOT OF SAVEURS 2019

### **Entre**

Le Grand Cahors, situé à L'Hôtel administratif Wilson, 72 rue du Président Wilson, 46000 Cahors, représentée par son Président Monsieur Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Nommée l'organisateur

D'une part

### **Et**

Nommé le partenaire

D'autre part

Étant préalablement exposé que le Grand Cahors organise LOT OF SAVEURS à Cahors du 5 juillet au 7 juillet 2019 et dans 7 communes du Grand Cahors tous les jeudis de l'été en juillet et en Août 2019.

Il a été convenu ce qui suit

### **Article 1 – Objet :**

L'organisateur s'engage à organiser l'évènement LOT OF SAVEURS qui aura lieu à Cahors du 5 juillet au 7 juillet 2019 et dans 7 communes du Grand Cahors tous les jeudis de l'été en juillet et en août 2019.

### **Article 2 – Durée :**

Le présent contrat s'applique pendant la durée de l'évènement visé à l'article 1.

### **Article 3 – Les différents packs :**

Pack 1 étoile – 800 € ttc

- Votre logo présent sur le panneau dédié aux sponsors durant le festival
- 2 invitations pour « La grande tablée » du 6 juillet
- Soirée des partenaires pour l'ouverture du festival

Pack 2 étoiles – 1500 € ttc

- Votre logo sur le programme et sur le dossier de presse
- Un encart de présentation sur le site web du festival (5 lignes)
- Votre logo présent sur le panneau dédié aux sponsors durant le festival
- 4 invitations pour « La grande tablée » du 6 juillet
- Soirée des partenaires pour l'ouverture du festival

**Pack 3 étoiles – 2500 € ttc**

- Votre logo sur tous les supports de communication
- Un encart de présentation sur le site web du festival (10 lignes)
- Une publication facebook présentant le partenaire
- 2 invitations pour le cocktail des chefs du 7 juillet
- Votre logo présent sur le panneau dédié aux sponsors durant le festival
- 6 invitations pour « La grande tablée » du 6 juillet
- Soirée des partenaires pour l'ouverture du festival
- Présence à la déambulation lors de l'inauguration

**Pack VIP – 5000 € ttc**

- Votre logo sur tous les supports de communication
- Un encart de présentation sur le site web du festival (20 lignes)
- Une publication facebook présentant le partenaire
- 4 invitations pour le cocktail des chefs du 7 juillet
- Mention spéciale lors des interventions publiques par l'animateur du festival
- Mise à disposition d'un espace dédié à votre marque durant le festival
- Séjour du partenaire (repas et nuitées) pris en charge par le festival
- Votre logo présent sur le panneau dédié aux sponsors durant le festival
- 6 invitations pour « La grande tablée » du 6 juillet
- Soirée des partenaires pour l'ouverture du festival
- Présence à la déambulation lors de l'inauguration

**Article 4 – Soutien du partenaire :**

Le partenaire s'engage à soutenir la manifestation dans les conditions suivantes :

- **Soutien financier ou échange de service pour un montant de.....€** dans le cadre du pack .....

**Article 5 : Communication**

En contrepartie du soutien du partenaire, l'Organisateur s'engage à valoriser le soutien de du partenaire ..... selon les modalités du pack choisi.

**Article 6 – Invitations**

L'organisateur offrira des invitations aux temps forts du festival selon les modalités du pack choisi.

**Article 7 – Statut :**

Le Grand Cahors déclare qu'elle est une Collectivité territoriale habilitée à recevoir des dons et à remettre un reçu fiscal.

**Article 8 – Respect:**

L'organisateur s'interdit de porter atteinte directement ou indirectement à la réputation, à l'image de marque du partenaire.

**Article 9 – Résiliation :**

Le présent contrat sera résilié de plein droit en cas de violation par l'organisateur de l'une de ses obligations. Au préalable, l'organisateur devra demander par lettre recommandée la régularisation de la situation dans un délai de 8 jours.

Les sommes versées devront être restituées immédiatement. En outre, à titre de dédommagement, l'organisateur devra verser la somme de 200 €.

**Article 10 – Responsabilité :**

Le Grand Cahors s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant ses activités et ses membres.

**Article 11 – Contentieux :**

En cas de litige sur l'exécution des clauses du contrat, la juridiction compétente sera le Tribunal de Cahors.

Fait en 2 exemplaires originaux

A Cahors  
Le

Pour le Grand Cahors

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE  
Président